



Commune  
de  
**Rubrouck**

59285

Tél. 03 28 43 03 83  
Fax 03 28 43 05 67

Le 30 novembre 2018 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

**Présents :**

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, adjoints.
- A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, S. EMILE, G. LANGLOIS, O. WIART, conseillers municipaux.

**Excusés :** P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, K. DEHAY qui a donné pouvoir à F. DEKEISTER, B. FOULON qui a donné pouvoir à K. NEFFE, JC. PONSIN qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, F. LOOTVOET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Date de la convocation : 22 novembre 2018

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 5 octobre 2018.**

#### **2) Avis sur l'arrêt de projet du PLUiH**

La commune doit donner son avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat. Il s'agit de l'arrêt de projet, qui pourra être modifié suite aux remarques du conseil, à celles émises lors de l'enquête publique à venir et à celles des personnes publiques associées. L'entrée en vigueur est prévue pour le second semestre 2019 et il remplacera alors notre PLU communal voté en 2013.

Après présentation dudit arrêt de projet qui respecte, entre autres, la volonté communale d'un développement mesuré des constructions pour les 20 prochaines années, le conseil y donne un avis favorable à l'unanimité.

#### **3) Avis sur le schéma de cohérence territoriale de la Flandre et Lys**

Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie.

Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat.

La révision de celui de la Flandre Intérieure depuis 2015 aboutit au SCOT de la Flandre et Lys qui a 4 objectifs :

- actualiser le projet de territoire au regard des évolutions récentes mises en avant dans le bilan et affirmer le rayonnement et l'identité de la Flandre et Lys en région et au-delà ;
- préserver les facteurs d'attractivités et les solidarités à toutes les échelles de la Flandre et Lys ;
- inscrire la Flandre et Lys dans les révolutions énergétiques et numériques et développer l'innovation ;
- construire un document vivant et des outils de mise en œuvre pertinents.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

#### **4) Demande de subvention FAFA**

L'atelier communal étant dorénavant opérationnel, la commune peut libérer le local technique du stade. En effet, depuis longtemps, le club de l'Union Sportive de Rubrouck devenu l'Union Sportive de l'Yser souhaite qu'il y soit aménagé un club house, afin d'y accueillir notamment les parents lors des rencontres des jeunes le samedi. L'idée serait d'optimiser au mieux cet ancien garage afin qu'il profite au club, mais aussi à la commune (accueils de loisirs, fêtes communales, ...). Les WC seraient par la même occasion refaits.

La Fédération Française de Football a une enveloppe de subventions pour de tels aménagements : 20 000€ par projet. Après une première rencontre avec une personne en charge de ces dossiers, ce projet répond aux critères. Le montant des travaux a été estimé aux alentours de ces 20 000€.

Le conseil décide donc à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget 2019 et de demander rapidement cette subvention.

Une autre enveloppe (10 000€) pour des travaux d'amélioration générale est disponible au titre de ce même Fonds d'Aide pour le Football Amateur (FAFA). Alors dans un second temps, il pourrait être demandé le financement de l'amélioration de l'éclairage du stade, qui profiterait aussi au terrain de tennis.

### **5) Travaux à l'église – Travaux d'entretien préalables**

L'autorisation de travaux déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été accordée. Le marché public a donc été lancé et les réponses des entreprises sont prévues pour le 11 janvier. A cette date, nous connaissons le montant précis de la phase 1 des travaux (3 lots : Assainissement/Maçonnerie Pierre de taille, Menuiserie, Couverture. Budget prévisionnel de 107 000€) et nous pourrions lancer les demandes de subvention auprès:

- de la DRAC, pour 40%,
- du conseil départemental, dispositif Aides aux Villages et Bourgs, pour 40%.

Le conseil décide à l'unanimité de demander le plus rapidement possible ces demandes de financements.

### **6) Demande de subvention DETR**

Le régime de demande de subvention de Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux a changé. Il faut que le dossier soit prêt pour le 22 décembre (au lieu du 30 mars). Il est impossible de la demander pour l'église (le maximum de 80% de taux de subvention est atteint) et c'est inutile pour le club-house. Les autres projets d'envergure en cours étant déjà tous subventionnés, le conseil décide à l'unanimité de demander un financement de la mise en enrobé du parking de l'aire de loisirs.

### **7) Désignation d'un membre à la commission de contrôle des opérations sur la liste électorale**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, c'est au Maire que revient la tâche de la gestion des inscriptions et des radiations sur les listes électorales, et non plus à la commission électorale. Une commission de contrôle doit donc être créée pour étudier les cas de recours et contrôler l'activité du maire. Elle est composée d'un représentant de la sous-préfecture, d'un représentant du tribunal de grande instance (tous deux pris parmi la population) et d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les volontaires. Il ne peut être Maire ou Adjoint. M. Arnaud DEBRUYNE est désigné.

### **8) Décision modificative**

Il s'agit de prendre en compte le reversement des 20 000€ destinés à l'AREED de la part du Ministère des Affaires Etrangères et qui transite par notre budget. La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

### **9) Modification du RIFSEEP**

Un agent communal est passé d'adjoint technique à agent de maîtrise. Il y a lieu de mettre en concordance le régime indemnitaire avec ce nouveau statut sans en changer les modalités pratiques et financières. Le conseil adopte à l'unanimité ce changement.

### **Questions et Informations Diverses.**

Les travaux à l'ancienne médiathèque ont repris.

Une signalisation verticale renforçant la sécurité des riverains sera mise en place dès cette semaine (fichaux straete, place du jeu de paume et rue du calvaire, route de Bourbourg)

La demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2018 a été refusée. Il s'agissait d'une demande de radars pédagogiques pour la route de Bourbourg, côté Bollezele.

L'école de musique du val de la Peene a tenu son assemblée générale en octobre. Des propositions sont émises afin de redresser financièrement l'association.

Le conseil décide d'une motion contre le projet gouvernemental de fusion des métropoles et des départements.

Le conseil adopte un vœu interdisant l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques et sollicitant les contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeraient dans la commune.

Un point sur les travaux de la fibre numérique est fait.

La séance est levée à 21 h 35.